

République française

Département des Hautes-Pyrénées

COMMUNE DE GAZOST

Séance du 14 mars 2017

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 07/03/2017

L'an deux mille dix-sept et le quatorze mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre DARRE

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Pierre DARRE, Franck MANAGAU, Frédéric AGUSSAN, Cédric MORERA, Jean-Guy MINJOLLOU, Philippe LIA-ARAGNOUET, Claude MATHEDARRE, Pascal DARRE, Christophe CARRERE, Jean-Pierre DUCASSE, Jean-Guy NAVARRET

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Cédric MORERA

Objet: Projet du PPR (Plan de Prévention des Risques) de la commune de GAZOST - DE_2017_013

Vu l'arrêté préfectoral 65-2015-12-24-004 en date du 24 décembre 2015 prescrivant l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) Mouvement de Terrains sur la commune de Gazost

Vu la réception du dossier pour l'enquête publique du PPR, en date du 1er mars 2017

Dans le cadre de la procédure et en application de l'article R. 562-7 du Code de l'Environnement, le conseil municipal doit donner un avis sur le projet du PPR préalablement à l'enquête publique. L'avis sera annexé au registre d'enquête selon l'article R 562-8 du Code de de l'Environnement

Après avoir consulté le dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable au dossier du PPR avec les observations suivantes:

- Toutes les zones où un permis de construire a été délivré doivent être réexaminées
- La limite entre les zones blanches, bleues et rouges lorsqu'il y a des habitations doit être affinée

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Le Maire, Pierre DARRE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

République française

Département des Hautes-Pyrénées

COMMUNE DE GAZOST

Séance du 14 mars 2017

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 07/03/2017

L'an deux mille dix-sept et le quatorze mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre DARRE

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Pierre DARRE, Franck MANAGAU, Frédéric AGUSSAN, Cédric MORERA, Jean-Guy MINJOLLOU, Philippe LIA-ARAGNOUET, Claude MATHEDARRE, Pascal DARRE, Christophe CARRERE, Jean-Pierre DUCASSE, Jean-Guy NAVARRET

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Cédric MORERA

Objet: Projet du PPR (Plan de Prévention des Risques) de la commune de GAZOST - DE_2017_013

Vu l'arrêté préfectoral 65-2015-12-24-004 en date du 24 décembre 2015 prescrivant l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) Mouvement de Terrains sur la commune de Gazost

Vu la réception du dossier pour l'enquête publique du PPR, en date du 1er mars 2017

Dans le cadre de la procédure et en application de l'article R. 562-7 du Code de l'Environnement, le conseil municipal doit donner un avis sur le projet du PPR préalablement à l'enquête publique. L'avis sera annexé au registre d'enquête selon l'article R 562-8 du Code de de l'Environnement

Après avoir consulté le dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable au dossier du PPR avec les observations suivantes:

- Toutes les zones où un permis de construire a été délivré doivent être réexaminées
- La limite entre les zones blanches, bleues et rouges lorsqu'il y a des habitations doit être affinée

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Le Maire, Pierre DARRE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--